

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2023		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N° 58-2023
		Séance du 14 Décembre 2023	
Membres en exercice : 9		L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze Décembre à 18 heures	
Présents : 6	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 2	Pour : 7	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,	
		Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHLE procuration à MINAZZO D	
Contre : 1	Abstention : 0	Absents : NICAISE V.	
		Secrétaire de séance : MORESMAU JP.	

Objet: MODIFICATION DES TARIFS DES PARKINGS MUNICIPAUX

Parking Saint Laurent et Parking Pré des Pères

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de stationnement sur les parkings municipaux à compter du 31/03/2024 comme indiqué ci-dessous :

Pour les utilisateurs réguliers, différents abonnements sont proposés :

- Tarif « Forfait Semaine » : 25€
- Abonnement « Hors-saison » du 1^{er} Octobre au 31 Mars : 25 €
- Abonnement « Grimpeurs » du 1^{er} Septembre au 30 Avril : 45€
- Abonnement annuel « Commerçant - Employé » : 60 €
- Carte annuelle « Hébergeur » (1 carte par chambre ou 3 personnes) : 60 € - duplicata 10 €

Pour les visiteurs ponctuels :

1 min à 20 min	De 21min à 2h1/2	De 2h 1/2 à 4h	De 4h01 à 18h	De 18h01 à 24h
Gratuit	5,50 €	8 €	10 €	25 €

Les moyens de paiements sont :

- à l'horodateur : espèce et carte bancaire
- à l'accueil du secrétariat de mairie : espèce, chèque et carte bancaire.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré accepte d'instaurer les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,

SIEGEL R.




Le secrétaire de séance,

